

**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 novembre 2018

Président : CROS Claude

Secrétaire : GRIMSTONE Martine

Présents : CROS Claude
DEKESTER HOLMIERE Pascale
PONCET Bernard
CROS Nicolas
RAGA Sylvie
GRIMSTONE Martine
BOSQUER Maryse

Convocation du 19 novembre 2018
Début de séance : 20 heures 30.

Ordre du jour :

1. Projet aménagement Bergerie : délibération rectificative plan de financement,
2. Mise en sécurité des rues du village : travaux complémentaires,
3. Logement Impasse des Jardins,
4. Questions diverses.

Monsieur le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : travaux de reconstruction de voirie suite aux inondations du 15 octobre 2018.

1. Projet aménagement bergerie : délibération rectificative plan de financement.

Le conseil municipal décide de modifier le projet délibéré le 26 octobre 2018 selon le tableau joint :

DEPENSES HT	RECETTES
Montant du projet : 271 000.00 Espace polyvalent et travaux extérieurs 220 000.00 Prestations intellectuelles : 51 000.00	Etat, DETR, 30 % 81 300.00 Conseil Départ 30 % 81 300.00 Région 20 % 54 200.00 Fonds propres 20 % 54 200.00
271 000	271 000
Non subventionnable : (Logement 80 000.00)	Fonds propres 100 % 80 000.00
351 000	351 000

Voté à l'unanimité.

2- Mise en sécurité des rues du village : travaux complémentaires.

Suite à la décision du 26 octobre 2018, un devis a été demandé à l'entreprise CBTP :

Mur chemin de la source (rejointoiement) : 1 430 euros HT

Parapet chemin du château (entrée béal) : 1 160 euros HT

Aire de pique-nique cascade : 2 210 euros HT

Accord à l'unanimité.

Un avenant sera signé avec l'entreprise CBTP.

3- Logement impasse des Jardins

Le conseil municipal donne son accord pour louer le logement Impasse des Jardins à Claire Guiot suite à sa demande du 08 octobre 2018 à partir du 1^{er} décembre 2018.

4- Travaux de reconstruction de voirie

Le montant estimé donné par l'ATD : 172 324.80 euros HT.

Ce montant sera revu et corrigé par la DDTM.

Le montant des subventions est inconnu à ce jour.

Le conseil municipal donne son accord à monsieur le Maire pour présenter ce dossier aux organismes compétents à l'unanimité.

5. Questions diverses

La séance est levée à 21 h 40.

Le maire,
Claude CROS